



Première affectation des contrôleurs stagiaires : **F.O.-DGFIP interpelle le Directeur Général**

Le mouvement de 1^{ère} affectation des contrôleurs stagiaires publié sur Ulysse vendredi 15 octobre est **très loin de satisfaire la plupart des intéressés**. Il risque en outre de provoquer le **mécontentement de titulaires** s'étant vu refuser une mutation vers des départements où sont aujourd'hui affectés d'office des stagiaires.

De plus, **seulement 135 lauréats** des concours internes et externes sont affectés **en région parisienne** alors qu'après leur installation, **plus de 100 postes demeureront vacants** dans cette même région.

Alors que **les services sont exsangues**, que les collègues peinent à faire face aux demandes des usa-

gers dans les départements d'Ile De France, la **Direction Générale fait le choix délibéré d'affecter contre leur gré des stagiaires** dans des départements de Province.

De nombreux collègues stagiaires dont le conjoint travaille en Ile de France et qui y étaient déjà installés risquent de **se retrouver face à un choix impossible** et donc de **renoncer au bénéfice du concours**.

Il est permis de s'interroger sur la cohérence de ce mouvement avec les contraintes budgétaires que l'administration n'hésite jamais à mettre en avant sur d'autres sujets. **En termes d'optimisation des moyens, on a vu mieux.**

A: jerome.fournel@dgfip.finances.gouv.fr

Mercredi 20 Oct 2021

Mouvement de première affectation des contrôleurs stagiaires

Monsieur le directeur Général,

Je me permets de vous alerter sur le mouvement de première affectation des contrôleurs stagiaires paru sur Ulysse le 15 octobre.

Beaucoup d'entre eux sont en effet affectés d'office, ou dans des endroits positionnés très loin dans leur liste de vœux, notamment dans des départements de province pourtant refusés à des titulaires au dernier mouvement général.

La plupart, notamment justifiant de priorités, souhaiteraient rester en Région Ile de France et ne le peuvent pas.

Si nous en restons là, de nombreux internes qui ont travaillé dur pour obtenir ce concours, pour progresser dans leur carrière et améliorer leurs conditions de vie, se verront dans l'obligation de renoncer à cette promotion.

Ce serait, à n'en pas douter, un échec de la politique de promotion interne et d'égalité professionnelle telle que voulue par notre administration.

Nous vous demandons donc de revoir ce mouvement et d'affecter les stagiaires au plus près de leurs intérêts qui ne peuvent que coïncider, à court ou moyen terme, avec ceux de l'administration.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce message.

Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale